



Demande de propositions (DDP)

Conception et mise en place d'un système d'orientation

N° de référence : NGC105878

N° de référence d'Achats et ventes : PW-15-00698344

20 octobre 2015

## ADDENDA n° 2

**Addenda** : Le MBAC vous recommande fortement de saisir *immédiatement* la présente information dans la section G – *Formulaire*, plus précisément à l'article G.4 – L'Addenda, dans le document que vous prévoyez utiliser pour votre réponse à la présente demande de propositions. Prière d'utiliser la date indiquée ci-dessus comme date de l'addenda. Les soumissions n'indiquant pas les addendas émis par le MBAC **feront (O)** l'objet d'une disqualification immédiate.

1. Pouvez-vous réitérer le calendrier de projet, s'il vous plaît? A-t-il changé à cause de la prolongation du processus de soumission?
  - Non, le calendrier n'a pas changé.
2. Pouvez-vous expliquer l'incohérence potentielle entre, d'une part, l'exigence d'une coentreprise stipulée dans l'invitation à soumissionner du MBAC (version anglaise, p. 6 et 7) et d'autre part, l'autorisation de sous-traitants (sans nécessité d'un accord de coentreprise) figurant dans les Conditions générales du MBAC (GC4)? Si nous sous-traitons une partie des travaux, devons-nous produire une entente de coentreprise signée ou pouvons-nous simplement dresser une liste des sous-traitants?
  - Les sous-traitants n'ont pas besoin de signer une entente de coentreprise.
3. Dans quelle mesure l'expert-conseil en orientation particulière devra-t-il superviser sur place l'installation des panneaux indicateurs?
  - L'entrepreneur retenu assurera la gestion de projet relative à l'installation des panneaux indicateurs, y compris la coordination et la supervision sur place. Un représentant du MBAC assurera la liaison interne avec l'expert-conseil en orientation particulière, en coordonnant la sécurité sur place et l'usage de tout équipement appartenant au MBAC.
4. Pouvez-vous expliquer ce que signifie l'exigence d'un « code (externe) d'examen de conformité »? Dans quelle mesure l'expert-conseil en orientation particulière devra-t-il y participer?
  - L'expert-conseil ne sera pas tenu de participer à un examen de conformité. Le MBAC fournira tous les codes ou lignes directrices d'accessibilité qu'il aimerait voir utiliser par l'entrepreneur retenu pour planifier et concevoir le système d'orientation particulière.
5. Veuillez donner des détails sur les itinéraires d'urgence et de sortie dans le cadre de ce projet. Y aura-t-il d'autres itinéraires que les actuels et, dans l'affirmative, qui les déterminera? Les emplacements de sortie d'urgence demeureront-ils les mêmes? Devrons-nous concevoir de nouvelles cartes de sortie d'urgence dans le cadre de ce projet? Devrons-nous concevoir de nouveaux cadres pour les cartes actuelles? Y a-t-il d'autres tâches relatives aux sorties d'urgence associées au projet d'orientation particulière?
  - Les itinéraires d'urgence et de sortie ne font pas partie du projet.



6. Pouvez-vous expliquer la signification de l'expression « optimiser l'infrastructure actuelle »?
  - Il s'agit d'aménager la conception architecturale de l'immeuble de manière à accueillir le mieux possible le visiteur.
7. Pouvez-vous donner des détails sur l'expression « importantes restrictions architecturales relatives à l'installation ou au montage »?
  - Il pourrait y avoir certaines restrictions aux emplacements et aux méthodes d'installation proposées, mais on ne prévoit pas qu'elles seront majeures.
8. La planification et la conception des panneaux indicateurs font-ils partie de l'envergure des travaux?
  - Oui.
9. La planification et la conception des panneaux interdisant d'utiliser les ascenseurs en cas d'incendie font-elles partie de l'envergure des travaux?
  - Non.
10. Vous avez expliqué que les panneaux indicateurs à l'arrière (« back-of-house signage ») ne font pas partie de l'envergure des travaux. Aux fins de précision, les trajets d'arrivée extérieurs et l'aire extérieure adjacente destinés au personnel et aux responsables de la conservation sont-ils considérés comme étant « en arrière »? De même, les aires intérieures réservées au personnel et accessibles à partir de l'entrée du personnel sont-elles considérées comme étant « en arrière »?
  - Les trajets extérieurs et les entrées sont considérés comme publics et inclus dans l'envergure des travaux. Le personnel accueille bel et bien les visiteurs à partir de ces points. Les aires intérieures du personnel sont exclues de l'envergure des travaux car tout ce qui se trouve au-delà de l'entrée n'est accessible qu'au moyen d'une autorisation de sécurité appropriée.
11. En plus d'indiquer les destinations des visiteurs (y compris les toilettes), doit-on considérer que la planification de l'identification des pièces et la conception des panneaux indicateurs font partie de ce projet? Si oui, pouvez-vous, s'il vous plaît, indiquer les espaces ou types d'espaces faisant partie de cette catégorie?
  - Non.
12. En ce qui concerne la phase 3 (mise en œuvre), l'entrepreneur devra-t-il rédiger des documents de conception liés à l'invitation à soumissionner, dans les deux langues officielles?
  - Oui.
13. L'aile muséologique (à l'extérieur ou à l'intérieur) fait-elle partie de l'envergure des travaux du projet? Les panneaux indicateurs dans le Musée devront-ils inclure l'aile muséologique?
  - L'extérieur en fait partie mais pas l'intérieur. Les panneaux indicateurs dans le Musée ne devront pas inclure l'aile muséologique.
14. Les panneaux de réglementation nécessitant un code (occupation maximale, information sur les sorties et en cas d'incendie, etc.) font-ils partie de ce projet? Veuillez donner des précisions sur le rôle des codes dans les panneaux indicateurs.
  - Ceci ne fait pas partie de l'énoncé des travaux.
15. Pendant la conférence tenue sur place, on a posé une question sur le calendrier et l'effort de mise en œuvre; le MBAC a fait observer que des visites hebdomadaires sur place pendant l'installation, aux fins d'examen et de surveillance, étaient le système idéal. Le MBAC peut-il confirmer cette attente?
  - Veuillez-vous reporter à la question 3.



16. Pendant la conférence tenue sur place, on a posé des questions sur les tests. Le MBAC peut-il confirmer que l'on prévoit des tests de prototypes à effectuer sur place pendant la phase 2, ainsi que la participation de groupes d'utilisateurs?
  - Oui.
17. Pendant la conférence tenue sur place, le MBAC a fait observer que le soumissionnaire retenu devra, non seulement concevoir un système d'application immédiate, mais aussi établir un ensemble de normes et de lignes directrices indiquant l'intention de la conception et comprenant des paramètres sur l'usage de chaque type de panneau indicateur, afin que le MBAC puisse les appliquer à l'avenir, au fur et à mesure des besoins. Le MBAC peut-il préciser s'il y a d'autres attentes et intentions à l'égard de ces lignes directrices?
  - L'intention est que le soumissionnaire retenu crée un ensemble permettant au MBAC d'agir de façon indépendante, pour mettre à jour ou remplacer des panneaux indicateurs, au besoin, à l'avenir. Cela engloberait tous les dossiers de production et les dessins de conception assistée par ordinateur.
18. Veuillez apporter la précision ci-jointe relative à la question n° 45 dans l'addendum 1 : Afin que nous puissions inclure dans nos prix le coût d'un service de traduction et de correction, est-il possible que vous nous fournissiez une liste des traducteurs préférés du MBAC?
  - Nous sommes incapables de fournir cette liste.
19. Je crois comprendre que nous ne devons pas fournir de panneaux indicateurs à l'intérieur des locaux situés à l'arrière (comme les locaux du personnel, administratifs et de conservation). Veuillez préciser.
  - Exact. Les locaux situés à l'arrière ne font pas